

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

27 mars 2014

PROJET DE LOI

**portant insertion des dispositions réglant
des matières visées à l'article 77 de la
Constitution dans le livre XI "Propriété
intellectuelle" du Code de droit économique,
portant insertion d'une disposition spécifique
au livre XI dans le livre XVII du même Code,
et modifiant le Code judiciaire en ce qui
concerne l'organisation des cours et tribunaux
en matière d'actions relatives aux droits de
propriété intellectuelle et à la transparence
du droit d'auteur et des droits voisins**

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE
ET TRANSMIS AU SÉNAT

Le texte adopté en séance plénière est identique au
texte corrigé par la commission (DOC 53 3392/003).

Bruxelles, le 27 mars 2014

*Le président de la Chambre
des représentants,*

*La greffière de la Chambre
des représentants,*

André FLAHAUT

*De griffier van de Kamer
van volksvertegenwoordigers,*

Emma DE PRINS

Documents précédents:

Doc 53 **3392/ (2013/2014):**

- 001: Projet de loi.
- 002: Rapport.
- 003: Texte corrigé par la commission.

Voir aussi:

Compte rendu intégral:

27 mars 2014.

Voorgaande documenten:

Doc 53 **3392/ (2013/2014):**

- 001: Wetsontwerp.
- 002: Verslag.
- 003: Tekst verbeterd door de commissie.

Voir aussi:

Compte rendu intégral:

27 maart 2014.

8795